



Les mesures de lutte contre le coronavirus constituent pour chacun de nous une véritable épreuve. Mais les nombreuses actions de solidarité et les efforts sans relâche de tant de personnes pour continuer à assurer les services fondamentaux donnent un caractère plus humain que jamais à notre société.

Guide :
Masque bucal

6

Des services
à votre service

10-11

Les services d'aide
restent disponibles

13

Respect et
Solidarité

20



Covid19 : le chemin sera encore long

Le mot du bourgmestre

En ces temps incertains, mes pensées vont aux victimes de la crise que nous traversons. Les circonstances très particulières dans lesquelles elles sont parties, parfois seules, sans pouvoir dire au revoir, laissent leur entourage dans un profond désarroi. Puissent leurs proches trouver réconfort dans une forme de résilience collective. Mes pensées accompagnent aussi les personnes actuellement atteintes du covid19 et qui mettent toute leur énergie à le combattre. J'aimerais aussi témoigner de ma plus profonde sympathie envers nos aîné(e)s en maison de repos, leur souhaitant de retrouver au plus vite celles et ceux qui leur sont chers. Enfin, je voudrais faire part de ma plus profonde gratitude à toutes les personnes qui sont en première ligne depuis deux longs mois maintenant : personnel soignant qui se dévoue corps et âme pour sauver des vies, services d'aide pour les sans-abris, métiers de la sécurité, personnel de nos magasins d'alimentation, professionnels de la logistique... mais aussi ces nombreux citoyens qui tiennent à se rendre utiles et choisissent de consacrer leur temps et leur savoir-faire aux plus fragiles. En un mot, tous ces métiers peu reconnus, trop rarement mis en valeur et pourtant essentiels à notre vie en société. Une fois la crise derrière nous, il nous reviendra de faire un examen de conscience sur l'importance accordée à ces secteurs.

Votre administration communale, elle aussi, est sur le pont. La continuité du service public est garantie, en effectif réduit certes, consignes de sécurité obligent. L'accueil est assuré dans nos crèches et nos écoles. Des concerts de soutien sont organisés devant les maisons de repos. Par divers canaux, nous avons progressivement pallié, avec le soutien de la Croix-Rouge jettoise notamment, le manque de réserve stratégique en masques en approvisionnant ceux qui en ont le plus besoin : résidents et personnel des maisons de repos, personnes socialement désavantagées, collaborateurs en première ligne à la commune ou au cpas...

Peu à peu se profilent le déconfinement et la reprise progressive des activités avec les aléas que cela va supposer. A l'heure d'écrire ces lignes, les consignes fédérales ne sont pas encore claires, ni sur l'obligation du masque, ni sur l'implication éventuelle des communes comme source d'approvisionnement. Pour autant, la commune met tout en œuvre pour que la population ait des masques en temps utile. A cette fin, nous avons privilégié une multitude de pistes dont nous pensons que la conjugaison nous apportera la meilleure chance d'atteindre nos objectifs.

S'il y a bien un rôle que la puissance publique puisse jouer, c'est nous inciter dès à présent à nous mettre nous-même en projet en vue de la fin du confinement. Ainsi, vous trouverez dans ce journal une foule de renseignements, de tutoriels, de vidéos pour permettre à tout un chacun de fabriquer des masques soi-même. Nous soutenons les initiatives émanant des associations et des citoyens telles que les 'Masques de Jette' ou la chaîne de production de Rouf 2nd Hand et avons aussi mis plusieurs entreprises locales à contribution. Par ailleurs, des forces vives de l'administration et du cpas se mobilisent elles aussi pour participer à la fabrication massive de masques. Enfin, l'administration communale a commandé quelque 50.000 masques pour compléter les dispositifs.

Il me revient cette citation de John Fitzgerald Kennedy qui disait « *Ne demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous, demandez ce que vous pouvez faire pour votre pays* ». Plus que jamais, chacun a un rôle à jouer. C'est le message que je voulais vous porter. Prenez soin de vous et de vos proches.

■ Votre bourgmestre, Hervé Doyen

Infos pratiques

La Maison communale

Chaussée de Wemmel, 100
1090 Jette

Heures d'ouverture de l'administration communale

Dans le cadre des mesures contre le coronavirus, l'administration communale est accessible, uniquement sur rendez-vous :

- 02.423.12.11, du lundi au vendredi de 8h30 à 13h, y compris le jeudi – pas d'ouverture le jeudi jusque 19h
- Les citoyens sont invités à prendre rendez-vous auprès de l'administration communale uniquement pour les démarches indispensables et à postposer leur démarche si elle peut attendre.
- L'accueil du bâtiment Theodor 108 est fermé. Les services Gestion du Territoire et Gestion foncière et Habitat sont accessibles uniquement sur rendez-vous et uniquement pour des dossiers urgents.
 - Permis d'urbanisme 02.422.31.49 ;
 - Permis d'environnement 02.422.31.55 ;
 - Gestion foncière et Habitat 02.423.13.62/63
- Le guichet électronique Irisbox reste disponible 24h/24 et 7j/7 pour obtenir de nombreux certificats et actes administratifs.

L'administration communale sera fermée :

Le vendredi 1^{er} mai (Fête du travail)

Le jeudi 21 mai (Ascension)

Le lundi 1^{er} juin (Pentecôte)

Facebook : @jette1090

Infos : www.jette.be

Retrouvez-y aussi la version digitale du Jette Info

Il s'est dit au conseil communal du 25 mars 2020 ...

Malgré les mesures liées à la lutte contre le coronavirus, le conseil communal continue de se réunir chaque mois afin de permettre la continuité des activités communales. Conformément aux mesures en vigueur, la dernière séance du conseil communal s'est cependant tenue à huis clos et de manière virtuelle. Lors de

celle-ci, les conseillers jettois ont validé les conditions d'octroi de la prime 'be home' jettoise pour l'exercice 2020, qui doit permettre de compenser l'augmentation des centimes additionnels communaux au précompte immobilier auprès des propriétaires occupants jettois, mesure fiscale prise en même temps qu'une baisse de 0,5% des centimes ad-

ditionnels à l'impôt des personnes physiques. Pour avoir droit à la prime, les propriétaires devront être titulaires d'un droit réel sur l'habitation, être domiciliés à l'adresse de cette habitation et être redevables d'un précompte immobilier pour le bien concerné. Le montant de la prime est fixé à 35 € et elle ne peut être accordée qu'une fois

par ménage. Vous retrouverez plus d'informations à ce sujet en temps voulu dans le Jette Info. La prochaine séance du conseil communal (toujours à huis clos et de manière virtuelle) se tiendra le :

mercredi 27 mai 2020 à 20h

■ Vous trouverez l'ordre du jour et le contenu de chaque séance sur <https://publi.irisnet.be>.

Respect

Le coronavirus entraîne une crise mondiale jamais vue auparavant. Notre société souffre, au niveau humain, social et économique. Cette période est une véritable épreuve pour chacun et chacune d'entre nous. Grâce aux efforts louables – parfois même surhumains – de nombreuses personnes, services et organisations, notre société tient debout. Plus encore, nous en ressortirons probablement renforcés, avec une plus grande attention

pour la solidarité et le bien-être de tous.

Depuis l'agent de la propreté publique qui garantit la propreté des rues au médecin qui sauve des vies en soins intensifs, du policier qui veille au respect des mesures de sécurité nécessaires au bénévole de la Croix-Rouge qui livre des masques aux maisons de repos, de l'assistant(e) social(e) qui soutient les personnes dans le besoin au musicien qui offre un peu de distraction aux résidents des homes, ... Tous sont des élé-

ments indispensables dans le traitement de cette crise et ils méritent pour cela notre plus grand respect.

Et vous aussi, qui respectez les directives pour faire en sorte que la crise reste gérable pour les hôpitaux et que le nombre de victimes reste le plus limité possible. Vous méritez aussi notre respect. Car ce n'est qu'ensemble que nous pourrons vaincre cette crise. Respect.

LE COLLÈGE DES BOURMESTRE ET ECHEVINS



HERVÉ
DOYEN



BERNARD
VAN NUFFEL



OLIVIER
CORHAY



CLAIRE
VANDEVIVERE



BENOÎT
GOSSELEIN



MOUNIR
LAARISSI



JACOB
KAMUJANGA



NATHALIE
DE SWAEF



SHIRLEY
DOYEN



BRIGITTE
DE PAUW

L'administration communale reste ouverte

Sur rendez-vous



Dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, des modalités particulières sont d'application pour l'accès aux différents services communaux.

Heures d'ouverture de l'administration communale (sur rendez-vous)

L'administration communale est accessible, uniquement sur rendez-vous - 02.423.12.11, du lundi au vendredi de 8h30 à 13h, y compris le jeudi – pas d'ouverture le jeudi jusque 19h.

Les citoyens sont invités à se présenter à l'administration communale uniquement pour les démarches indispensables et à postposer

leur visite si leur demande peut attendre.

L'accueil du bâtiment Theodor 108 est fermé. Les services Gestion du Territoire et Gestion foncière et Habitat sont accessibles uniquement sur rendez-vous et uniquement pour des dossiers urgents. Gestion du Territoire : uniquement sur rendez-vous au 02.422.31.49 (permis d'urbanisme) ou 02.422.31.55 (permis d'environnement). Gestion foncière et Habitat : uniquement sur rendez-vous au 02.422.31.63.

Irisbox, 24h/24, 7j/7

Le guichet électronique Irisbox reste disponible 24h/24 et 7j/7 pour obtenir, sans se

déplacer, de nombreux certificats et actes administratifs : irisbox.irisnet.be. Vous devez pour cela vous munir de votre carte d'identité et de vos codes PIN et PUK. En cas de perte de ces codes, vous pouvez demander un duplicata sur le site www.ibz.rn.fgov.be (Documents d'identité - eID).

Quels sont les documents disponibles sur Irisbox ?

- **Documents gratuits** (à imprimer chez soi)
 - Certificat de vie
 - Certificat de composition de ménage
 - Certificat de résidence principale
 - Certificat de cohabitation légale
 - Certificat de résidence en vue de contracter un mariage
 - Certificat de nationalité belge
 - Certificat de mode de sépulture et/ou rites
 - Certificat d'électeur belge
 - Certificat de résidence principale avec historique
 - Extrait des registres
- **Documents payants**
 - Déclaration de changement d'adresse
 - Extrait de casier judiciaire

Le CPAS ouvert et disponible pour toutes les personnes en difficulté

En cette période de crise liée au coronavirus, le CPAS de Jette s'organise pour garantir le maintien des aides sociales à toutes les personnes en difficulté.

L'accueil du CPAS est ouvert tous les jours de la semaine, avec un horaire adapté (8h30 à 12h15) pour les urgences et les nouvelles demandes d'aide. Les bénéficiaires qui sont déjà connus du Centre sont invités quant à eux à prendre contact directement avec leur assistant(e) social(e) par mail ou téléphone. Le paiement des

allocations sociales se poursuit normalement.

Les services d'aide à domicile sont également opérationnels moyennant des mesures de sécurité adaptées.

Un plan d'aide à domicile pour les seniors a été spécialement mis en place avec la commune et la Croix-Rouge afin d'offrir un accompagnement pendant cette période difficile : pour toute information, conseil ou écoute, une ligne directe est ouverte. Vous connaissez une personne qui devrait bénéficier de cet accompagnement ? Ou vous ressentez le besoin d'être aidé pendant cette période ? Prenez contact au 0471/890.883 - 0471/833.053 (entre 8h et 16h, du lundi au vendredi).



Pour toute question ou demande d'information générale, le numéro d'accueil du CPAS est le suivant : 02.422.46.11.

Contact mail : cpas-ocmw@jette.irisnet.be.

Nouvelles diverses

Continuité des services et mesures de soutien

Même en cette période de lutte contre le coronavirus, la vie suit son cours dans les diverses institutions du pays, bien que nombre des mesures communales, régionales et fédérales concernent la crise du corona. Voici un aperçu de quelques-unes des décisions importantes.

Au niveau communal, le collège des bourgmestre et échevins ainsi que le conseil communal jettois continuent, même en cette période de crise, à se réunir respectivement à un rythme hebdomadaire et mensuel. Même si les réunions des mandataires locaux se déroulent maintenant de manière virtuelle, les décisions adoptées au niveau communal, tout comme celles qui émanent des niveaux de pouvoir supérieurs, ont toujours un impact sur la vie quotidienne des Jettois.

Aide à la déclaration d'impôts

Afin de garantir la sécurité des contribuables, du personnel communal et de ses collaborateurs, le SPF Finances a décidé d'annuler cette année toutes les séances d'aide au remplissage de la déclaration à l'impôt des personnes physiques. Pour bénéficier d'une aide afin de compléter leur déclaration d'impôts,

les contribuables ne pourront donc pas se rendre à l'administration communale cette année, mais ils pourront obtenir un rendez-vous téléphonique en appelant le numéro figurant sur l'enveloppe de leur déclaration.

Soutien communal

La commune a entamé une réflexion de fond et constitué un groupe de travail pour déterminer notamment des mesures concrètes de soutien aux commerces locaux et aux établissements horeca durant et après cette période difficile. Il s'agit par ailleurs de prendre en compte l'impact de cette crise sur tous les secteurs de la vie communale, à commencer par le niveau social. Vous retrouverez prochainement plus d'infos à ce sujet sur www.jette.be et dans le Jette Info.

Par ailleurs, vu qu'ils ont été contraints de fermer, de nombreux restaurants jettois organisent des livraisons à domicile. Retrouvez-les sur www.jette.be.

Primes fédérale et régionales

Les autorités fédérales accordent une prime de 1.291 € aux indépendants (1.614 € pour les indépendants avec famille) qui ont dû cesser leur activité pendant au moins 7 jours d'affilée en raison de la crise. La Région de Bruxelles-Capitale octroie en outre une prime compensatoire de 2.000 € pour les indépendants et

les petites entreprises. Pour les entreprises de taxi et d'agriculture, cette prime monte jusqu'à 3.000 €. Enfin, il existe une prime régionale de nuisance, la prime COVID, de 4.000 € pour les entreprises qui ont dû fermer suite aux mesures gouvernementales. Cette prime est principalement destinée aux secteurs de l'horeca et du voyage, mais les salons de coiffure sont eux-aussi concernés.

Vous retrouverez toutes les informations concernant ces mesures de soutien sur www.1819.brussels.

Zone 30

Une nouvelle qui est probablement passée à travers les mailles du filet coronavirus : à partir du 4 mai, tout le territoire jettois passe en zone 30 pour la circulation motorisée. Cela signifie que dans toutes les rues de la commune – à l'exception de quelques axes régionaux – la vitesse maximale autorisée est fixée à 30 kilomètres par heure. Cette mesure vise non seulement à garantir un cadre de vie plus agréable, un trafic plus fluide et une meilleure qualité de l'air, mais elle joue aussi un rôle important en matière de sécurité routière. Nous reviendrons plus en détail sur tout cela dans le prochain Jette Info.

Inscription écoles communales 2020-2021

Jusqu'au 1^{er} septembre sur Irisbox

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans une école communale francophone pour l'année scolaire 2020-2021 ? Les inscriptions sont encore possibles en ligne, via le guichet Irisbox, jusqu'au 1^{er} septembre 2020. L'aide aux inscriptions par l'administration communale est quant à elle clôturée.

Votre enfant est né en 2018 ou avant et vous souhaitez l'inscrire dans une école communale francophone ? Les pré-inscriptions dans les écoles communales francophones maternelles et pri-

maires pour l'année scolaire 2020-2021 se font exclusivement en ligne, via le portail administratif régional www.irisbox.irisnet.be, jusqu'au 1^{er} septembre 2020. Suite à ces pré-inscriptions, les écoles contactent les parents, en vue de finaliser l'inscription de l'enfant. Un document est alors remis aux parents par la direction attestant que l'inscription est ferme et définitive.

Si aucune place n'est disponible dans les écoles souhaitées, les demandes sont placées sur une liste d'attente centralisée par le service Enseignement francophone, valable uniquement pour l'année scolaire 2020-2021. Lorsqu'une place se libère, les inscriptions se

font toujours suivant l'ordre des inscriptions en ligne et selon l'ordre de priorité souhaité par le parent responsable.

Enseignement néerlandophone : prolongation des inscriptions

En raison des mesures liées au coronavirus, les procédures d'enregistrement et d'inscription pour l'année scolaire 2020-2021 dans l'enseignement néerlandophone ont été adaptées. Les inscriptions pour les écoles maternelles et primaires sont ouvertes jusqu'au 20 mai 2020, 16h.

Plus d'infos : www.inschrijveninbrussel.be

Fabriquez vous-même votre masque buccal



Dans le cadre des mesures de lutte contre le coronavirus, les autorités fédérales ont décidé de rendre le port du masque obligatoire dans les transports en commun et recommandent fortement son utilisation sur l'espace public. Il est possible de réaliser soi-même un masque buccal. Vous trouverez les instructions ci-dessous. Attention ! Le port du masque ne dispense pas des autres mesures d'hygiène comme le lavage régulier des mains et la distanciation sociale.

Comment fabriquer un masque buccal ? Vous avez besoin d'un bon patron, de tissus qui résistent au lavage à haute température, de rubans et d'une machine à coudre. Au travail !

Matériel nécessaire

- **Pour l'extérieur** (masque grande taille) : un morceau de tissu d'au moins 20 cm sur 20,5 cm. Ce tissu doit bien respirer et ne doit pas absorber l'humidité. Utilisez de préférence un tissu synthétique (polyester), mais du coton peut également faire l'affaire.
- **Pour l'intérieur** (masque grande taille): un morceau de tissu mesurant 20 cm sur 20,5 cm. Utilisez idéalement du polypropylène (https://fr.wikipedia.org/wiki/textile_non_tissé), mais du coton peut également faire l'affaire.
- Assurez-vous que les deux morceaux de tissu ont une couleur différente et portez toujours le même côté vers l'extérieur et vers l'intérieur.

- Evitez les tissus qui s'étirent fortement car le masque ne conservera pas sa forme.
- Les tissus qui s'étirent sont également plus difficiles à travailler.
- Prélevez éventuellement le tissu afin que votre masque ne rétrécisse pas trop lors du lavage à haute température.
- 4 rubans de 50 cm de long. N'utilisez pas d'élastiques à moins qu'ils ne résistent au lavage à haute température.
- Matériel de filtre remplaçable faisant +/- la taille de votre masque buccal tel qu'un sac d'aspirateur ou un filtre à charbon.

Comment procéder ?

Vous trouverez le patron et les instructions détaillées sur le site internet communal www.jette.be et sur notre page Facebook.

1 Couper le matériel

- Coupez 4 rubans de 50 cm de long et les tissus pour l'intérieur et l'extérieur.



2 Créer les plis

- Pressez les ourlets sur les côtés courts vers l'intérieur.
- Pliez selon le patron et pressez les plis.



3 Coudre l'enveloppe

- Utilisez un point droit de 3 mm.
- Cousez les ourlets sur le côté court et cousez l'enveloppe dans le surplus de couture.



4 Fixer les plis



5 Effectuer la couture centrale

- Placez côte à côte les deux pièces du bon côté et effectuez la couture centrale.



6 Attacher les rubans

- Attachez un ruban à chaque coin avec une épingle.
- Pressez les ourlets du côté court vers l'intérieur.



7 Effectuer les coutures latérales

- Pliez le masque le long de la couture centrale.
- Les rubans doivent être bien rangés à l'intérieur.
- Cousez les coutures latérales.



8 Envers et touches finales

- Tournez le masque à l'envers le long du côté ouvert (là où se trouvent l'ourlet et l'enveloppe).
- Insérez éventuellement un filtre.
- Lavez votre masque à 60° minimum.



Instructions

- Lavez-vous les mains avant de toucher le masque.
- Ne touchez pas l'intérieur du masque.
- Utilisez de préférence les extrémités des rubans pour manipuler le masque afin que vos mains restent loin de votre visage.
- Si nécessaire, placez des lunettes de sécurité sur le bord supérieur du masque afin qu'il s'adapte bien à votre arête nasale.
- Si le masque ou le filtre sont humides, remplacez-les.
- Après utilisation, rangez immédiatement le masque dans un sac ou un contenant scellé, ne le laissez pas pendre autour de votre cou.
- Lavez le masque le plus souvent possible (au moins une fois par jour) à 60° minimum.

Retrouvez le patron et les instructions détaillées sur notre site internet www.jette.be et sur notre page Facebook @jette1090.

Un masque pour les Jettois

Consciente de ses responsabilités comme elle l'a été à chaque instant depuis le début de cette crise, la commune de Jette prépare activement la mise à disposition de masques pour ses habitants. Pourquoi des avis contraires circulent-ils dès lors dans la presse et sur les réseaux sociaux ? Sans doute parce que la commune s'est refusée à tout effet d'annonce, parce qu'elle connaît les difficultés d'approvisionnement, parce qu'elle a voulu s'aligner au mieux sur les décisions de déconfinement prises au niveau fédéral dans la lutte contre le coronavirus. Voici donc très concrètement ce que la commune de Jette a mis en œuvre.

Dans le cadre des mesures de déconfinement, la commune mettra des masques à disposition des Jettois, avec une attention particulière pour les groupes suivants :

- les seniors jettois (65 ans et plus)
- les Jettois de 12 ans et plus qui n'ont pas pu se procurer de masque auprès d'une pharmacie, d'un commerce, de leur employeur, d'un réseau de couture bénévole ou d'une autre instance.

Comment les masques nécessaires pour équiper l'ensemble des Jettois pourront-ils être rassemblés ?

- Par des commandes auprès de différents fournisseurs (la commune a effectué 3 commandes pour un total de 50.000 masques).
- Par des actions locales de solidarité, parmi lesquelles l'initiative 'Masques de Jette.'
- Par la création d'un atelier de couture au sein de l'administration communale elle-même.
- Par un éventuel achat au niveau régional (si cette commande se concrétise, chaque Jettois se verra octroyer plus d'un masque).

Comment ces masques seront-ils distribués ?

- Par envoi postal aux seniors jettois d'ici le 15 mai.
- Par retrait en différents points pour la population (des informations complémentaires seront données en temps voulu).

Par ailleurs, en tant qu'employeurs, la commune et le CPAS de Jette mettent des masques à disposition du personnel communal (y compris les puéricultrices des crèches communales et les enseignants des écoles communales) et du personnel du CPAS.

Rappelons enfin que, pour les personnes qui ont quelques aptitudes en couture, il n'est pas difficile de fabriquer soi-même son masque et celui de ses proches. Vous trouverez le tutoriel ci-contre et sur www.jette.be.

Masques de Jette

Merci à tous les bénévoles !

Face au manque de matériel de protection pour le personnel soignant et de terrain, Muriel Orange, sa famille et quelques voisins ont décidé fin mars de créer le groupe 'Masques de Jette'. Une superbe initiative locale et solidaire qui aura permis la confection et la distribution de près de 5.000 masques aux héros jettois.

Fournir ou découper des carrés de tissus, approvisionner les stocks d'élastiques, coudre des masques en tissu, les livrer aux travailleurs et au personnel soignant jettois, ... Chaque petite goutte a compté pour la mise en place du projet 'Masques de Jette'. Et vous avez été plusieurs centaines à vous manifester pour apporter votre aide. Merci et bravo à vous ! La solidarité jettoise a porté ses fruits et a permis à de nombreuses personnes de trouver un sens au confinement nécessaire à la lutte contre le coronavirus.



Une jolie page dans l'histoire jettoise

La distribution des masques a fort évolué au fil du projet, en fonction des besoins détectés sur le terrain. La première étape a été d'aider les maisons de repos, mais aussi la police jettoise, les médecins, les infirmiers et les maisons médicales. Dans un deuxième temps, plusieurs associations et centres d'accueil pour personnes en difficulté, parfois hors de Jette, ont pu être aidés ainsi que

bien d'autres travailleurs indispensables (caissiers, livreurs, indépendants, agents de la propreté publique, ...).

Tous les acteurs et les bénéficiaires de ce beau projet entièrement bénévole en retiendront la solidarité et la bienveillance qui l'ont entouré. Espérons qu'elle se poursuive au-delà de l'adversité !

Plus d'infos sur le projet : masquesdejette.murielorange.com ou via Facebook (@masquesdejette)

A partir du 4 mai : déconfinement graduel dans la lutte contre le coronavirus

A partir du 4 mai, la Belgique entame un déconfinement graduel dans le cadre de la lutte contre le coronavirus. Le retour à des mesures plus strictes reste cependant possible, si le nombre de hospitalisations augmentait à nouveau. Voici les mesures qui seront d'application à partir du 4 mai (à noter que toute mesure qui n'est pas explicitement supprimée est maintenue) :

Déplacements

- Les déplacements non essentiels restent interdits.
- Vous pouvez uniquement vous déplacer pour vous rendre au travail, pour faire des courses, pour vous rendre chez le médecin ou pour apporter de l'aide à une personne isolée.
- Le port du masque est fortement recommandé sur l'espace public, en particulier si la distanciation sociale ne peut être respectée (lire aussi les pages 6 et 7)

Transports en commun

- Les transports en commun, restés opérationnels durant les mesures de confinement, proposeront à nouveau une offre plus étendue.
- A partir du 4 mai, il sera obligatoire pour les voyageurs de 12 ans et plus de porter un masque pour emprunter le tram, le métro, le bus ou le train (ou, à défaut de masque, un foulard ou un bandana qui couvre la bouche et le nez).
- Pour éviter les effets de foule, circulez de préférence en dehors des heures de pointe et utilisez dans la mesure du possible vos propres moyens de déplacement (marche, vélo, voiture, etc.).

Contacts sociaux

- Les réunions de famille et entre amis restent interdites.

Sports et loisirs

- Vous pouvez pratiquer une activité physique à l'extérieur, seul ou avec les membres de votre famille qui vivent sous le même toit. C'est également possible avec maximum 2 amis, dans le respect de la distanciation sociale.

- La pratique de sports sans contacts physiques et à l'air libre (tennis, athlétisme, ...) est autorisée (pas d'accès aux vestiaires et cafétérias). Les sports en équipe restent interdits.
- L'interdiction des rassemblements reste d'application.
- **Attention** : des sanctions administratives sont infligées en cas d'infraction. S'il y a récurrence, les contrevenants s'exposent à des poursuites pénales.

Travail

- Les entreprises peuvent reprendre leurs activités de professionnel à professionnel (sans contact avec une clientèle), dans le respect de la distanciation sociale.
- Lorsque la distanciation sociale n'est pas possible, le port du masque est obligatoire.
- Le télétravail reste la norme.

Magasins

- Les magasins de tissu et les merceries s'ajoutent à la liste des magasins qui pouvaient déjà ouvrir leurs portes.
- A partir du 11 mai (sous réserve), les commerces devraient rouvrir leurs portes, dans le respect de la distanciation sociale. **Attention** : cette réouverture doit encore être confirmée et, le cas échéant, opérationnalisée par les autorités fédérales.
- Les cafés et les restaurants restent fermés. Le take away est toujours possible pour les restaurants.

Enseignement

- L'accueil reste assuré dans les écoles maternelles et primaires, uniquement pour les parents qui ne peuvent pas garder eux-mêmes leurs enfants.
- Le 18 mai, les écoles primaires et secondaires devraient rouvrir partiellement leurs portes, c'est-à-dire pour une partie des élèves seulement (certaines années et nombre limité d'élèves par classe). Les modalités pratiques de cette réouverture sont en cours d'élaboration au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Communauté flamande.
- Le port du masque sera obligatoire pour les enseignants et pour les élèves de 12 ans et plus.

Crèches

- Les crèches restent ouvertes, uniquement pour les parents qui ne peuvent pas garder eux-mêmes leurs enfants.

Administration communale

- L'administration communale reste accessible les jours ouvrables de 8h30 à 13h sur rendez-vous pour les démarches indispensables – 02.423.12.11.
- Les bibliothèques poursuivent le prêt limité de livres, livres audio ou DVD sur commande (maximum 10 pièces) aux Jettois inscrits à la bibliothèque (une seule demande par famille pour la durée du confinement).
- Tous les événements organisés par la commune de Jette en mai et juin sont annulés. Pour les événements organisés par des particuliers, associations ou comités de quartier sur le territoire jettois, se référer à la décision des organisateurs, dans le respect des modalités pratiques de mise en œuvre des mesures fédérales.

Les mesures préventives de base restent valables

- Le respect de la distanciation sociale (1,5 mètre).
 - La limitation des contacts entre personnes.
 - De bons réflexes en matière d'hygiène (se laver les mains, tousser dans son coude, rester à la maison et téléphoner au médecin en cas de symptômes, ...).
- D'ici le 18 mai puis le 8 juin, la situation sera réévaluée et de nouvelles mesures de déconfinement seront adoptées en fonction de son évolution (activités extérieures, cafés et restaurants, camps d'été, voyages, ...).

Des questions ?

Consultez les canaux d'information du SPF Santé publique qui sont régulièrement actualisés :

- le site internet de référence : www.info-coronavirus.be
 - les médias sociaux : Twitter : @SanteBelgique / Facebook : SanteBelgique
 - le contact center : 0800/14.689
- Continuez à prendre soin de vous... et des autres !

Le Centre d'Entraide de Jette face au coronavirus

L'aide alimentaire au cœur de la crise



Fondé en 1971, le Centre d'Entraide de Jette (CEJ) s'attache depuis près de 50 ans à servir les plus défavorisés et à lutter contre la pauvreté. En cette période de crise, ses activités sociales s'intensifient. La distribution des colis alimentaires gratuits assurée par l'asbl mérite un coup de projecteur.

Tout au long de l'année, le CEJ assure notamment une distribution gratuite de colis alimentaires auprès de Jettois en situation précaire. L'asbl peut compter pour ce faire sur l'aide de nombreux partenaires (la FEAD, la Banque Alimentaire de Bruxelles, la plateforme Dream, la commune de Jette et CABA Jette, mais aussi des commerces et écoles jettois, l'Ange Gardien, la Croix-Rouge de Jette ou les Amis d'Accompagner). Mais c'est surtout grâce à ses bénévoles que le CEJ parvient à assurer cette tâche 52 semaines par an.

Une aide doublement précieuse

Depuis le début de la crise du coronavirus, en raison des mesures de distanciation liées au confinement, l'équipe du CEJ est malheureusement obligée de travailler sans le concours des bénévoles qui soutiennent ha-

bituellement le service d'aide alimentaire. Elle bénéficie cependant du renfort précieux des animateurs et des éducateurs de rue du service communal de Prévention urbaine. Grâce à cette belle collaboration, la distribution des colis a pu être assurée dans le calme et a même permis de répondre à une demande croissante. De mi-mars à mi-avril, près de 600 colis alimentaires ont été distribués à des Jettois en situation de précarité ou de difficulté temporaire. Ces colis représentent une aide cruciale pour des centaines de familles particulièrement touchées par cette crise

Rouf 2nd Hand

Outre une part de subsides, le service social du CEJ est financé par les dons et les bénéfices de l'activités de Rouf 2nd Hand. Mais comme nombre d'autres commerces, le magasin d'économie circulaire a dû fermer ses

portes durant le confinement. En attendant la réouverture, l'équipe de Rouf s'est mise à la couture de masques et de blouses de travail en textiles récupérés. Afin de compenser les pertes financières occasionnées par la fermeture du magasin et de continuer à autofinancer leurs activités sociales, les membres de l'équipe proposent des masques à la vente pour les entreprises et les particuliers. Peut-être une chouette manière de soutenir cette initiative locale et solidaire ?

■ Centre d'Entraide de Jette

Rue H. Werrie, 11
secretariat.cej@gmail.com – 02.428.90.56
www.cejette.be

Rouf 2nd Hand

Chaussée de Wemmel, 37
info.rouf@gmail.com – 02.426.29.36
www.rouf.be

Des services à votre service

Sur le front malgré l'épidémie...



Au bout d'un mois et demi, ce n'est plus un secret pour personne : travailler durant le confinement n'est pas franchement évident. Pour nombre d'entre nous, il s'agit de combiner travail à domicile et vie de famille ou encore de trouver la motivation de s'y mettre lorsqu'on est seul chez soi... Mais pour les personnes qui travaillent sur le terrain, pas question de télétravail !

Au niveau communal, les équipes des services Plantations, de la Prévention urbaine, de la Propreté publique, des guichets, mais aussi du Cimetière, des écoles et des crèches ainsi que la police continuent chaque jour à assurer leurs tâches sur le terrain, afin de fournir aux citoyens les services de base ou de première nécessité. Nous voulions donc profiter de l'occasion pour les mettre à l'honneur et les remercier pour leur implication !

Plantations, Propreté publique et Cimetière



Depuis l'annonce des mesures de confinement, les équipes de la Propreté publique, des Plantations et du Cimetière opèrent en effectifs réduits afin de respecter les mesures d'hygiène et de distanciation : une seule personne par véhicule, alternance des présences sur le terrain, lavage régulier des mains à l'eau ou au gel, ainsi que port de masques, de gants et de lunettes pour certains.

Les agents de la Propreté publique se concentrent sur les secteurs et les missions prioritaires (zones commerciales ou à forte densité, zones de chantier, poubelles publiques, canisites, ...) car ils ont par ailleurs à gérer une augmentation des dépôts sauvages et font face aux incivilités de certaines personnes qui jettent leurs gants, masques ou mouchoirs en rue.

Pour les équipes des Plantations, la réduction des effectifs correspond à l'arrivée du beau temps, une période qui va généralement de pair avec une augmentation de la charge de travail : tontes et tailles, arrosage et surtout préparation du fleurissement des rues jettoises. Dans les serres communales, 45.000 plantules ont été repotées et doivent être arrosées chaque jour en attendant de pouvoir embellir notre cadre de vie. Ici aussi, les équipes sont confrontées aux incivilités des personnes qui jettent leurs gants ou leurs masques dans les fosses d'arbres et les parcs communaux.

Au cimetière, les inhumations ont lieu, selon les directives gouvernementales, en présence de maximum 15 personnes et dans le respect des règles de distanciation sociale.

Les équipes ne ménagent cependant par leurs efforts et se consacrent au creusement des fosses, une tâche particulièrement physique et qui peut s'avérer compliquée à combiner avec le respect des distances sociales.

Guichets et accueil communaux

Au sein de La Maison communale, l'accueil et les guichets n'ont jamais cessé de tourner malgré l'annonce du confinement. Les horaires ont cependant été adaptés et les rencontres avec les citoyens se font uniquement sur rendez-vous (02.423.12.11, du lundi au vendredi de 8h30 à 13h, y compris le jeudi). Certaines mesures ont été prises pour permettre le respect des règles de distanciation comme le placement de plexiglas et de tables devant les guichets, le port de gants ou la désinfection des guichets entre chaque visiteur.

Là aussi, les équipes travaillent en effectifs réduits et certaines ont même dû faire face à un manque de personnel pour cause de maladie, heureusement comblé en interne grâce au renfort de certains collègues. Seules les demandes indispensables donnent lieu à un rendez-vous aux guichets de l'Etat civil (nationalité, mariages) et de la Démographie (cartes d'identité, titres de séjour, passeports, permis de conduire). Pour les autres démarches, les services encouragent au maximum les demandes par mail (naissances, décès, changement d'adresse) ou via les guichets en ligne Iribox et mondossier.be. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à contacter l'administration par téléphone.

Prévention urbaine



En première ligne depuis l'annonce des mesures de confinement, les gardiens de la paix du service Prévention urbaine ont vu leurs prestations modifiées en vue de faire respecter les règles de distanciation dans l'espace public, principalement dans les espaces verts et les parcs. Vérifier, expliquer, informer, signaler, faire respecter, réexpliquer et informer la police en cas de non-respect... telles sont leurs tâches quotidiennes. Ils participent ainsi à l'effort collectif pour faire re-

culer la propagation du virus.

Après des débuts difficiles, ils constatent aujourd'hui que les comportements ont évolué et que les consignes sont mieux acceptées. Cependant, ils rencontrent encore quotidiennement quelques irréductibles et sont malheureusement eux aussi confrontés au manque de civisme de certains citoyens qui jettent leurs gants et masques par terre.

Les éducateurs de rue offrent quant à eux deux à trois fois par semaine leur aide pour la préparation et la distribution des colis alimentaires du Centre d'Entraide de Jette (voir p. 9). La solidarité renforcée entre l'asbl et le service communal a permis de soutenir les efforts pour que l'ensemble des tâches puissent être assurées malgré le manque de personnel en cette période de confinement.

Crèches et écoles

Depuis la mi-mars, les écoles et les crèches communales ont mis en place un accueil pour les enfants des parents travaillant dans les secteurs essentiels, y compris durant les vacances de Pâques. Ces accueils sont aujourd'hui centralisés à la crèche Reine Fabiola ainsi que dans les écoles Arbre Ballon et Van Asbroeck. L'école Champ des Tournesols étant une école spécialisée, elle organise seule sa garderie.

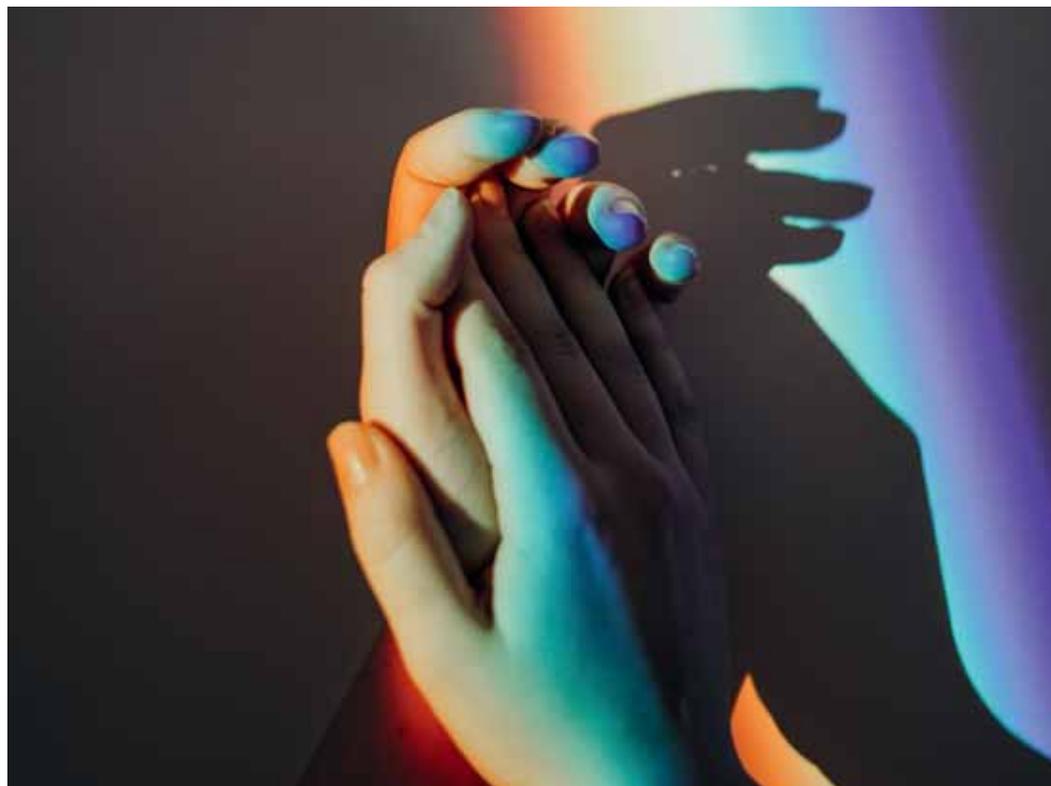
Etant donné le nombre relativement limité d'enfants présents chaque jour, une tournée est organisée entre les membres du personnel et de la direction afin de limiter le nombre de personnes présentes. Les enseignants et les puéricultrices sont soumis aux règles d'hygiène basiques et, dans la mesure du possible, aux règles de distanciation. Chacun dispose également de gel et parfois d'un masque artisanal. Les locaux sont nettoyés tous les soirs et régulièrement désinfectés.

Marques de soutien

Si le travail au quotidien de ces courageux travailleurs n'est pas toujours évident en ces temps de confinement, ils peuvent heureusement compter sur les encouragements de nombreux citoyens et sur de gentilles attentions. Les agents de la Propreté publique ont notamment reçu des masques en tissu confectionnés par les bénévoles des Masques de Jette et les jardiniers communaux ont été mis à l'honneur par les habitants des Jardins de Jette sur leur page Facebook. Plusieurs travailleurs ont également reçu des marques de soutien sous forme de pralines ou de fleurs. Merci à eux pour leur travail et merci à vous pour vos encouragements !

Le service médiation à votre écoute

Après le grand pont, les petits ponts...



Rassemblés au sein d'un réseau, les Services de médiation de conflits entre personnes de la Région de Bruxelles-Capitale ont dû, comme nous tous, réenvisager leur manière de travailler durant cette période de confinement. Et si les échanges physiques ont fait place aux échanges indirects, les services de médiation tiennent à rappeler qu'ils sont à votre disposition.

Voici quelques extraits de la lettre publiée à ce sujet par Nathalie Philippart, au nom du Réseau des Services publics de médiation de conflits entre personnes de la Région de Bruxelles-Capitale, dont celui de Jette, bien entendu.

Vendredi 13 mars, un peu sonnés, nous, médiateurs de conflits entre personnes, avons dû envisager autrement notre manière de travailler : à la rencontre 'physique', emplies d'échanges humains et empathiques, nous avons été contraints de nous mettre en ligne, téléphonique ou virtuelle. (...)

Des us et coutumes bouleversés

Accompagner les troubles de voisinage, les désaccords parentaux ou ruptures familiales, les dissensions entre collègues ou entre locataires et propriétaires est notre ADN

professionnel. La crise – sanitaire, sociale, économique, financière, historique, voire sociétale – que nous traversons (...) présente aussi une particularité de taille : elle touche tous nos rituels les plus traditionnels. Se saluer, se séduire ou se marier, donner naissance, enterrer nos défunts... La plupart de nos us et coutumes sont bouleversés.

Cette crise, qui nous apprend à relativiser nos malheurs et nos drames, nos essences et priorités, est aussi une porte d'entrée aux changements, redoutés pour les uns, voulus, inattendus, bienvenus pour d'autres qui la conçoivent comme une opportunité. (...)

De solitaire à solidaire

Et surtout, nous avons pris le même élan, difficile mais essentiel, pour nous unir dans un confinement. Presque tous ensemble, nous chouchoutons ainsi notre immunité et apportons notre pièce au puzzle de la pré-

servation de la santé de tous. (...) Un grand pont face à un même adversaire, invisible, insaisissable et sans pitié. Ce pont que nous construisons, dans ce pays comme ailleurs, répond au respect de règles inhabituelles, étranges, presque paradoxales. (...) Nous sommes intimés de rester éloignés pour nous entraider. (...) Or, ces espaces – vides – entre nous n'ont jamais activé, stimulé autant nos liens sociaux. La preuve en est cette multitude d'actes de solidarité allant de l'entraide entre voisins, la confection de masques aux applaudissements synchrones à 20h. Des liens se créent ou se recréent au sein du voisinage et des familles. Nos créativité et nos capacités d'adaptation ont été sollicitées et de nombreux défis sont relevés haut la main.

Face aux difficultés

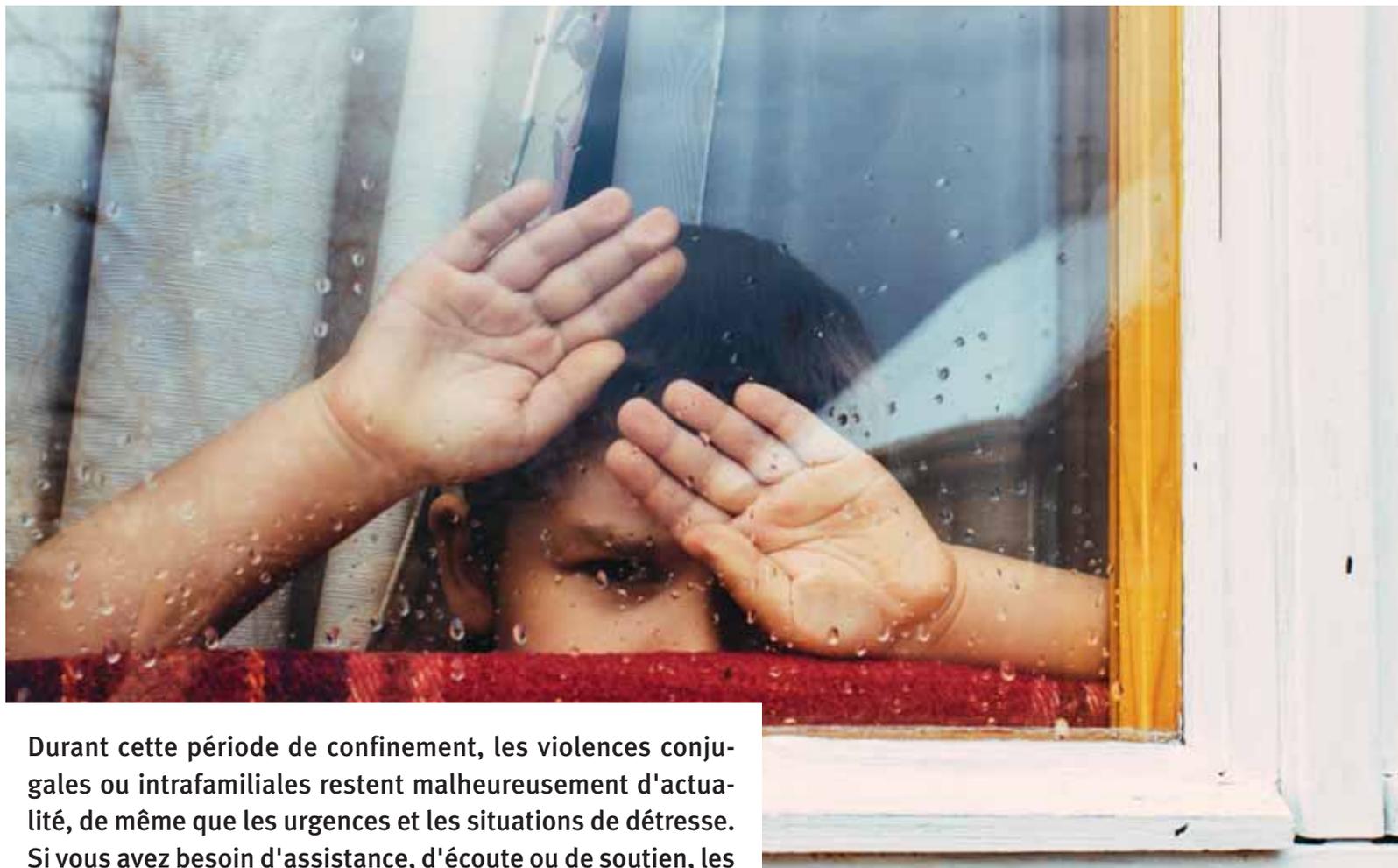
Pour certains toutefois, le confinement, loin d'être un moment de convivialité et de soin pour soi et autrui, est synonyme du renforcement des désaccords vécus sous un même toit. Compressés, figés, repliés dans un même chez-soi qui n'est plus souhaité, où le plafond est l'envers du décor des pas du voisin, ils sont obligés de se sentir, voire se ressentir, davantage, contre leur gré (...).

Nous, médiateurs, restons à votre service pour accueillir, toujours confidentiellement et sans jugement, ces difficultés. Vos paroles, vos inquiétudes, vos sacs de nœuds ou de cailloux sont toujours les bienvenus, conscients que nos demains à tous se déploieront, qui plus est, dans un futur qui ne sera plus jamais comme avant, auquel il faudra aussi s'adapter. En toute bienveillance, sans pouvoir panser les blessures – nous ne sommes pas des urgentistes, nous sommes à votre disposition, par téléphone ou par mail, pour (...) construire, rénover ou transformer les petits ponts utiles à l'apaisement de vos conflits visibles, presque prévisibles et tellement humains.

■ **Service d'Assistance aux Victimes, Médiation, Mesures Alternatives (SAVMA) de Jette :**
02.423.14.50/51/56
sleutenez@jette.irisnet.be

Rien ne justifie la violence...

Les services d'aide restent disponibles !



Durant cette période de confinement, les violences conjugales ou intrafamiliales restent malheureusement d'actualité, de même que les urgences et les situations de détresse. Si vous avez besoin d'assistance, d'écoute ou de soutien, les services d'aide restent à votre disposition.

Qu'il s'agisse de violence conjugale, de menace sur un enfant, d'urgence médicale ou d'épuisement, les mesures de confinement imposées par le gouvernement depuis la mi-mars peuvent avoir un grand impact sur la vie quotidienne des personnes. Et si le mot d'ordre est de rester chez soi, il ne s'agit en aucun cas de rester seul en cas de besoin !

Vous vous sentez démuni face à vos émotions ? Vous craignez pour votre sécurité ou celle d'un proche ? Vous êtes victime de violence ou vous sentez submergé(e) par des comportements violents ? Retrouvez ci-dessous les numéros des différents services d'aide et d'assistance qui sont à votre disposition.

■ Urgence médicale

Ambulance et pompiers : **112** 7/7 – 24h/24

■ Urgence nécessitant une protection

Police : **101** 7/7 – 24h/24

■ Idées suicidaires

Centre de prévention du suicide

0800.32.123 7/7 – 24h/24

www.preventionsuicide.be

■ Violence sexuelle (adulte ou enfant)

Centre de Prise en charge des Violences

Sexuelles Saint-Pierre : **02.539.27.44**

Rue Haute, 320 – 1000 Bruxelles

SOS viol : **0800.98.100**

www.violencessexuelles.be

■ Violence sur enfant

Négligence, violence psychologique, physique ou sexuelle

SOS enfants ULB : **02.535.34.25**

SOS enfants Saint-Luc : **02.764.20.90**

Ecoute-Enfants : **103** (7/7 – de 9h à minuit)

www.103ecoute.be

■ Epuisement parental

SOS parents : **0471.411.333**

Pendant toute la durée du confinement, 7/7 – de 8h à 20h

Si vous craignez d'avoir des comportements violents envers vos enfants ou votre partenaire, contactez l'asbl Praxis :

02.217.98.70

bruxelles@asblpraxis.be - www.asblpraxis.be

■ Violence conjugale

Ecoute violences conjugales : **0800.30.030**

7/7 – 24h/24

www.ecouteviolencesconjugales.be

■ Besoin de parler : 107

Télé-accueil 7/7 – 24h/24

www.tele-accueil-bruxelles.be

Bénévolat à la section locale de la Croix-Rouge

Les volontaires à l'œuvre pour les institutions de soin jettoises



En cette période de coronavirus, la section jettoise de la Croix-Rouge de notre commune s'est en quelque sorte muée en centre de distribution du matériel de protection. Les volontaires veillent entre autres à ce que les indispensables masques de protection atteignent leur destination.

La Croix-Rouge a toujours pu compter sur un noyau solide de volontaires enthousiastes et il en va de même à Jette. Ces dernières semaines, plusieurs volontaires se sont investis corps et âme, notamment pour fournir aux établissements et au personnel actif dans le secteur des soins de santé le matériel de protection nécessaire pour affronter la pandémie de coronavirus.

Point de distribution central

Iriscare, l'institution bruxelloise qui s'occupe entre autres de la gestion des aînés et des personnes handicapées ainsi que des maisons de repos et de soins, est en charge, durant cette période de coronavirus, de la distribution de matériel de protection au sein des 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. A Jette, c'est la section locale de la Croix-Rouge qui fait office de point de distribution central du matériel, en étroite collaboration avec la commune. C'est depuis le siège d'Iriscare que

le président de la Croix-Rouge Francis Martiat, accompagné d'une volontaire jettoise, se rend dans les maisons de repos et les autres institutions de soin pour les équiper en armes utiles à leur combat contre le coronavirus.

Masques et œufs en chocolat

Toutes les semaines, les généreux bénévoles acheminent le matériel vers les 10 maisons de repos jettoises publiques et privées, mais aussi vers les centres de santé mentale, les services de soin à domicile du CPAS, le Centre pour demandeurs d'asile ainsi qu'un centre d'habitation protégée, un centre de jour pour adultes autistes et quelque 50 médecins. A titre indicatif, ils ont distribué, lors des 6 premières tournées, 75.440 masques (chirurgicaux, ffp2 ou en tissus), 3.430 blouses, 676 visières et 100 litres de gel. Durant la semaine de Pâques, les résidents et les membres du personnel ont reçu en supplément des œufs en chocolat.

Et bien d'autres actions !

Outre la distribution de matériel, les bénévoles de la section locale de la Croix-Rouge de Jette participent à d'autres actions solidaires, en collaboration avec les autres sections de locales de la Croix-Rouge à Bruxelles :

- **Renfort dans les maisons de repos :** Les volontaires jettois ont également été mobilisés pour aider à la distribution des repas dans une maison de repos de la commune.
- **Permanences 1710 :** Entre 8h et 19h, ce sont les volontaires de la Croix-Rouge de Belgique qui décrochent le téléphone du centre d'appel 1710 pour rediriger les citoyens vers les médecins généralistes ou vers le 112.
- **Aide aux hôpitaux :** Les volontaires de la section locale de Jette sont également présents devant certains hôpitaux de la capitale pour faire un pré-tri et aider les urgences en redirigeant les patients vers le service adapté (urgence classique ou urgence covid-19).
- **Préparation de colis alimentaires :** Plusieurs bénévoles ont aidé à la préparation de colis alimentaires.

Les homes jettois très lourdement touchés

Louange et respect pour le personnel soignant

Malgré l'interdiction des visites instaurée dans la capitale dès le 11 mars, la situation dans les maisons de repos bruxelloises – et donc aussi jettoises – s'est révélée particulièrement précaire au cours des semaines qui ont suivi. Le personnel soignant, qui a tenu le coup malgré tout, mérite louanges et respect.



Cette compte neuf homes privés et un home public, à savoir la maison de repos et de soins Iris, liée au CPAS de Jette. Ces dernières semaines, malgré des mesures strictes, le coronavirus a fait de nombreuses victimes dans les maisons de repos et causé beaucoup de souffrance.

Surhumain

Depuis le début de cette crise sanitaire, l'accent avait été mis sur le risque élevé que représentait le coronavirus pour les per-

sonnes âgées plus enclines à développer des symptômes graves en cas de contamination. C'est pourquoi les contacts avec le monde extérieur ont été interdits dès que possible dans les maisons de repos. Dès cet instant, le personnel soignant des homes s'est retrouvé sur la corde raide, tiraillé entre la santé et le bien-être des résidents, faisant face avec un courage quasiment surhumain. Les résidents, avec qui ils ont tissé dans la plupart des cas des liens personnels, ont pu

compter sur les meilleurs soins et sur des mots réconfortants, si indispensables durant cette période où ils n'étaient autorisés à recevoir aucune visite.

Solidarité

Savoir que leur engagement a été apprécié par une large partie de la population a mis du baume au cœur des membres du personnel soignant de nos maisons de repos. Les nombreuses marques de soutien et témoignages de respect de la part des Jettois ont rendu les épreuves qu'ils ont endurées un peu plus supportables. Des initiatives telles que les concerts organisés par le service Culture de la commune, en collaboration avec l'asbl Kwa !, ont donné lieu à de belles émotions parmi les membres du personnel et les résidents des homes. Le soutien logistique, notamment sous la forme de livraisons d'équipements de protection par la section locale de la Croix-Rouge, a également permis de panser quelque peu les plaies.

Stay at home but not alone...

Une bulle d'air pour nos aînés

Afin de soutenir les résidents et le personnel des maisons de repos jettoises qui se retrouvent fort isolés en cette période de confinement et qui sont particulièrement touchés par la crise du coronavirus, le service Culture de la commune a organisé une série de concert à leur attention durant le mois d'avril, en collaboration avec l'asbl Kwa !

Amis ou collaborateurs du festival Jam'in Jette, plusieurs artistes se sont rendus à huit reprises aux abords des maisons de repos de Jette pour permettre aux résidents et à leurs soignants de s'évader quelques instants en

musique. Au pied des façades des homes, les artistes ont assuré de petites animations musicales, en toute sécurité et selon les règles de distanciation mises en place, à l'attention de toutes ces personnes particulièrement touchées par l'isolement. Une belle initiative qui méritait largement d'être partagée !

Transmettez vos témoignages de sympathie

Vous avez envie de transmettre une marque d'encouragement aux résidents des maisons de repos jettoises ainsi qu'à leurs soignants ? Vous pouvez déposer vos messages, coloriages, dessins, bricolages, banderoles, ... dans la boîte aux lettres du Centre Armillaire (Bd de Smet de Naeyer, 145) ou les envoyer par mail à jaminjette@gmail.com

avec l'objet 'bulle d'air'. Les organisateurs se feront un plaisir de les transmettre aux homes.



Des cartes postales pour les seniors dans les homes

La crise du coronavirus frappe doublement les seniors de nos homes. Outre le fait qu'ils appartiennent, de par leur âge, aux groupes à risques, ils se retrouvent privés des visites de leurs familles et amis en raison des mesures de prévention. Pour les soutenir dans cette période difficile, une carte postale a été adressée à chacun d'entre eux, avec un message d'encouragement.



Cette belle initiative a été mise en place par La Maison de l'Image, une asbl jettoise passionnée de photographie. Grâce aux plus belles photos de ses membres, l'association a réalisé des cartes postales pour les résidents des maisons de repos jettoises. Jette compte 10 maisons de repos et à peu près 1.000 résidents.

L'administration communale s'est réjouie de l'initiative et a souhaité s'y joindre. Tous les résidents des homes jettois ont donc reçu

deux cartes postales, leur souhaitant force, énergie et espoir.

Déclaration anticipée d'euthanasie

Désormais à durée illimitée

Depuis le début de cette crise du coronavirus, de nombreux Jettois ont souhaité effectuer une déclaration anticipée d'euthanasie. Cette déclaration qui devait être renouvelée tous les 5 ans a maintenant une durée illimitée. Si vous aviez rempli le formulaire avant le 2 avril 2020, vous devrez par contre refaire une déclaration pour qu'elle soit soumise à cette nouvelle règle.



La déclaration anticipée d'euthanasie est une manifestation écrite de la volonté d'une personne qui souhaite qu'un médecin pratique une euthanasie sous les conditions fixées dans la loi, dans l'hypothèse où elle ne pourrait plus manifester sa volonté.

Qui peut compléter une déclaration ?

En Belgique, l'euthanasie est un droit,

mais pas un devoir. L'enregistrement d'une déclaration anticipée ne signifie donc pas automatiquement que l'euthanasie sera pratiquée le cas échéant. Toute personne majeure ou mineure émancipée qui possède un numéro d'identification actif au Registre national, c'est-à-dire un domicile officiel en Belgique, a la possibilité d'enregistrer une déclaration anticipée si elle le souhaite. Elle doit pour ce faire compléter un formulaire papier, en présence de deux témoins (dont l'un dénué d'intérêt et extérieur à la famille). Le formulaire doit être rempli par la main de l'in-

téressé ou, à défaut, être accompagné d'un certificat justifiant l'incapacité et être complété par une personne désignée pour remplir le formulaire.

Où se procurer le formulaire ?

Le formulaire de déclaration anticipée est disponible sur le Portail de la Sécurité sociale, à l'accueil de La Maison communale ou peut vous être envoyé par courrier, sur demande, dès la fin du confinement, auprès du service social du Personnel (Patricia Bourgoing – 02.422.31.06 – pbourgoing@jette.irisnet.be). Le formulaire doit ensuite parvenir à l'administration communale, à l'attention du service social du Personnel (Patricia Bourgoing), qui se charge de le faire enregistrer auprès du SPF Santé publique et de le lui transmettre. Les copies et accusés de réception seront envoyés par courrier au déclarant.

Plus d'infos : www.euthanasiedeclaration.be (rubrique 'communes')

La propreté au fil des saisons...

N'encombrez pas les services avec vos déchets



En cette période de confinement, nous sommes nombreux à vouloir mettre à profit le temps que nous passons chez nous. Si le beau temps donne à certains l'envie de jardiner ou de bricoler, d'autres font le tri et procèdent à un grand nettoyage de printemps... Mais il y a certaines règles à respecter pour évacuer vos déchets.

Quelle que soit la période, on ne se débarrasse pas de ses déchets n'importe comment, encore moins de ses encombrants... Les dépôts sauvages ou les dépôts de type 'à donner' placés devant les maisons ou sur les appuis de fenêtre sont non seulement passibles d'une amende, mais ils occasionnent également une charge de travail supplémentaire pour les travailleurs chargés du nettoyage des rues. Pensez aux équipes des services de propreté qui travaillent en effectifs réduits et dont le travail est déjà assez compliqué pour l'instant !

Recyparks

L'annulation de la campagne conteneurs mobiles du mois de mars a probablement contrecarré les plans de certains d'entre vous qui espéraient profiter de l'occasion pour se débarrasser de leurs encombrants ménagers. Mais il existe des alternatives. Malgré quelques adaptations dans leurs horaires, les déchetteries régionales, aussi appelées Recyparks, restent accessibles au public durant le confinement.

L'Agence Bruxelles-Propreté rappelle cependant que le Gouvernement fédéral a demandé aux Bruxellois de limiter leurs déplacements au strict nécessaire (situations d'urgence ou d'impérieuse nécessité, comme un décès ou un déménagement). Certaines consignes sont d'application pour les visiteurs des Recyparks, à savoir de présenter spontanément

leur carte d'identité au préposé, d'ouvrir eux-mêmes le coffre de leur voiture et de maintenir les distances de sécurité (minimum 1,5 m).

Les Recyparks Nord, Sud, Humanité et Auderghem sont ouverts aux horaires suivants :

- Mardi et mercredi : 9h - 13h45
- Jeudi, vendredi et samedi : 9h - 16h15
- Dimanche et lundi : fermés

Collecte à domicile

Le service de collecte d'encombrants ménagers à domicile de Bruxelles-Propreté est lui aussi maintenu malgré le confinement. Pour rappel, ce service est gratuit pour les Bruxellois (une fois par an, à raison de minimum 1 m³ et maximum 3 m³ par ménage), mais il nécessite une prise de rendez-vous par téléphone au 0800.981.81. Lors de votre appel, vous devez donner votre numéro de registre national, votre adresse, le nombre de m³ à enlever et le type de déchets à collecter.

Conteneurs mobiles du 2 au 5 juin

Une nouvelle action conteneurs mobiles est prévue à Jette les 2, 3, 4 et 5 juin, de 9h à 18h. Pour rappel, seuls les encombrants ménagers sont acceptés lors de ces collectes et les citoyens sont invités à faire le tri dans leurs déchets avant de se rendre sur place. Les mesures nécessaires seront prises pour que cette action se passe dans le respect des règles de sécurité,

mais il est évident que chacun et chacune d'entre vous est invité à se soumettre aux injonctions du personnel qui sera présent sur place. Durant ces actions, il sera interdit de circuler et de stationner dans les rues concernées entre 9h et 18h, excepté pour les voitures qui viennent déposer des déchets. L'accès aux garages ne sera pas non plus possible pour les habitants.

- 2/06 : Avenue Notre-Dame de Lourdes (entre les numéros 2 et 33, entrée par l'avenue C. Woeste)
- 3/06 : Rue H. Werrie (entre la place Laneau et la chaussée de Wemmel, entrée par la place Laneau)
- 4/06 : Rue Herreweghe (entrée par l'avenue O. Warland)
- 5/06 : Avenue Swartenbrouck (entrée via l'avenue H. Liebrecht)

Plus d'infos : www.jette.be
www.arp-gan.be – 0800.981.81

Proxy Chimik

Le service de proximité de collecte des déchets chimiques ménagers Proxy Chimik est maintenu durant le confinement et vous attend aux endroits et aux heures habituels (cfr. encadré ci-dessous). Le service communal des Plantations est quant à lui fermé au public durant cette période.

Plus d'infos : www.apr-gan.be – 0800.981.81
(du lundi au vendredi de 8h30 à 16h)



PROXY CHIMIK À JETTE :

Mai 2020

- **Place Cardinal Mercier**
de 17h à 17h45 – 11 mai 2020
- **Avenue H. Liebrecht**
(côté rue J.B. Moyens),
de 14h à 14h45 – 9 mai 2020
- **Avenue C. Woeste**
(Eglise Notre-Dame de Lourdes)
de 16h à 16h45 – 9 mai 2020
- **Service communal des Plantations**
actuellement fermé au public

Toutes les activités annulées jusqu'au 30 juin

Après le report du Parcours d'artistes qui devait avoir lieu en avril, ce sont les activités de mai et de juin qui sont toutes reportées ou annulées par la commune de Jette. Et vu la décision du Conseil National de Sécurité d'interdire tous les événements de masse jusqu'au 31 août, la tenue du Marché annuel de Jette est encore pour l'instant très incertaine. Voici déjà en tout cas un aperçu des principales annulations.

JAM'IN JETTE

Nous vous annonçons déjà dans le Jette Info du mois passé que le grand festival de musique du monde Jam'in Jette était annulé cette année. Les organisateurs vous donnent rendez-vous les 21 et 22 mai 2021.

5 ANS JETTE MET

Puisque tous les marchés sont actuellement interdits, le Jette Met a également dû cesser ses activités. Le marché durable devra donc reporter la célébration de son 5^{ème} anniversaire à une date ultérieure encore à définir.

PORTES OUVERTES DE L'ENVIRONNEMENT

L'événement bisannuel était annoncé dans la précédente édition du Jette Info avec la mention 'Sous réserve', mais le couperet est tombé. La Journée portes ouvertes de l'Environnement n'aura pas lieu. Les personnes qui s'étaient déjà inscrites pour l'une ou l'autre activité en ont d'ailleurs déjà été informées.

WHEELCHAIRITY

Wheelchairity, le festival au profit des personnes avec un handicap, a lui aussi dû être annulé. Les organisateurs n'excluent pas une version allégée pour l'automne et promettent en tout cas une version complète l'année prochaine !

BROCANTES

La saison des brocantes manquera cette année son lancement ! Toutes les brocantes prévues jusque fin mai sont annulées, ce qui représente au total pas moins de 6 événements : **Tilmont** (26.04), **Lenoir** (26.04), **Wouters** (1.05), **Jacques Brel** (2.05), **Coin Oublié** (16.05), **Woeste** (30.05). Les participants devront donc stocker



La Rosa Enflorese Classique à l'Abbaye

leurs affaires un petit peu plus longtemps et les chasseurs de bonnes affaires auront le temps de faire quelques économies supplémentaires pour leurs futurs achats.

CLASSIQUE À L'ABBAYE

Deux concerts de la série Classique à l'Abbaye, qui rassemblent à chaque fois près de 200 spectateurs, sont également victimes du maudit virus. Le 3 mai, La Rosa Enflorese était au programme et le 7 juin VIVA! OPERA aurait dû constituer la jolie cerise sur le gâteau de cette neuvième saison. Les amateurs de musique classique devront attendre la saison prochaine pour pouvoir profiter d'un concert en live.

VOENK

Le festival des arts de la rue Voenk ne connaîtra pas non plus d'édition d'été cette année. Le 31 mai, la place Cardinal Mercier ne servira pas de décor à du théâtre de rue humoristique, à des numéros de cirques spectaculaires et à des animations originales. La 7^{ème} édition aura donc lieu l'année pro-

chaine, mais depuis quelques années une édition d'hiver a fait son apparition. Rendez-vous donc quelque part en décembre...

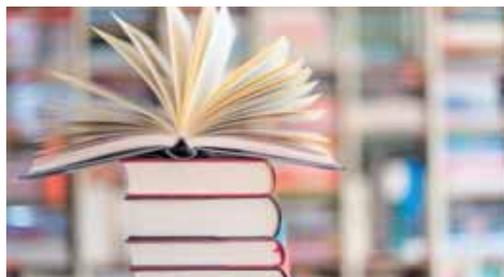
JAZZ JETTE JUNE

Jazz Jette June, qui fêtait l'an passé son 30^{ème} anniversaire, prendra en 2020 une année sabbatique, pas de sa propre initiative cependant, mais bien en raison des mesures liées au coronavirus. La date de réouverture des cafés jettois est encore très incertaine à ce jour, mais il n'y aura pas de parcours Jazz Jette June sous quelque forme que ce soit cette année, c'est un fait.

ACTIVITÉS DES PARTENAIRES CULTURELS

Vous ne retrouverez pas non plus de pages concernant les activités de nos partenaires culturels (GC Essegem, Centre culturel, Le Rayon Vert, Ploef, ...) dans ce Jette Info. Avec les vacances d'été dans le viseur, ils reprendront plus que probablement leurs activités au plus tôt en septembre. Gardez le Jette Info, le site internet communal et la page Facebook officielle à l'œil pour plus d'informations.

Bibliojette : prêt limité sur rendez-vous durant le confinement



En cette période de confinement, les bibliothèques de Jette sont fermées au public, mais elles vous proposent un service de prêt limité. Ce service est uniquement accessible aux Jettois inscrits à la bibliothèque. Une seule demande par famille pour toute la durée du confinement.

Procédure de prêt limité :

- Choisissez les livres que vous souhaitez

emprunter sur le catalogue collectif bruxellois en notant le titre et l'auteur. N'oubliez pas de vérifier s'ils sont disponibles à BiblioJette.

- Maximum 10 livres ou documents par famille (habitant à Jette et affiliée à la bibliothèque).
- Envoyez un mail à l'adresse bibliojette@jette.irisnet.be en indiquant votre nom et adresse ainsi que le numéro de votre bibliopass jettois. Les bibliopass délivrés par une autre bibliothèque bruxelloise ne permettent pas d'effectuer un prêt à Jette.
- Indiquez clairement dans votre mail les titres et auteurs des livres souhaités et éventuellement le type de document (livre, livre audio ou DVD). Si les données sont incomplètes, nous risquons de ne pas identifier votre demande.

- Les demandes seront traitées uniquement par mail. Vous recevrez une confirmation par mail ainsi qu'un jour et une heure de rendez-vous.
- Les rendez-vous pour la distribution des colis auront lieu le mercredi et le vendredi, de 13h30 à 16h, dans l'entrée de la bibliothèque néerlandophone - Place Cardinal Mercier, 6.
- Venez seul et veillez à être à l'heure. Si ce n'est pas le cas, les livres seront remis en rayon et aucune autre demande de votre part ne sera traitée.
- Afin d'éviter la contamination, les livres prêtés dans le cadre du confinement ne doivent pas être remis à la bibliothèque avant la fin de la période de confinement.
- Si vous avez encore des livres en prêt chez vous, ne les rapportez pas à la bibliothèque. BiblioJette n'accepte aucun retour.

Messages et soupe solidaire

Labolobo entretient le lien avec nos aînés



L'asbl Labolobo travaille au quotidien autour de la notion de lien social et lutte contre l'isolement des personnes en ville, notamment des aînés. En cette période de confinement, elle vous invite à leur témoigner vos attentions grâce à deux initiatives solidaires.

Vos messages pour les homes et les aînés

Un dessin, un poème, une lettre, un souhait, une vidéo, une photo, une chanson ou un message bienveillant... Vous pouvez confier vos attentions à Labolobo (par mail

ou en les déposant dans la boîte aux lettres) qui les transmettra aux homes (résidents et personnel) et aux aînés isolés que l'association suit de près.

Soupe solidaire

Depuis plusieurs semaines, le magasin Origins Bio Vrac prépare chaque jour de la soupe avec les légumes invendus de la veille et la met gratuitement à disposition des clients qui souhaitent l'offrir à des personnes âgées et/ou isolées de leur entourage. Labolobo a décidé de s'associer avec Origins Bio Vrac pour livrer de la soupe, à l'aide de son tuktuk et de son réseau de bénévoles, aux aînés isolés avec lesquels elle est régulièrement en contact dans le cadre de ses activités et de ses collaborations avec les maisons médicales, les restaurants sociaux, le Centre d'Entraide de Jette, etc. Les livraisons ont lieu le mardi et le jeudi.

Vous vous sentez concerné par ces initiatives ? Prenez contact avec Noémi (0474.12.91.97) ou Giulia (0486.15.00.51) ou envoyez un mail à info@labolobo.eu.

Atelier scan-R 12-25 ans S'exprimer sur le confinement

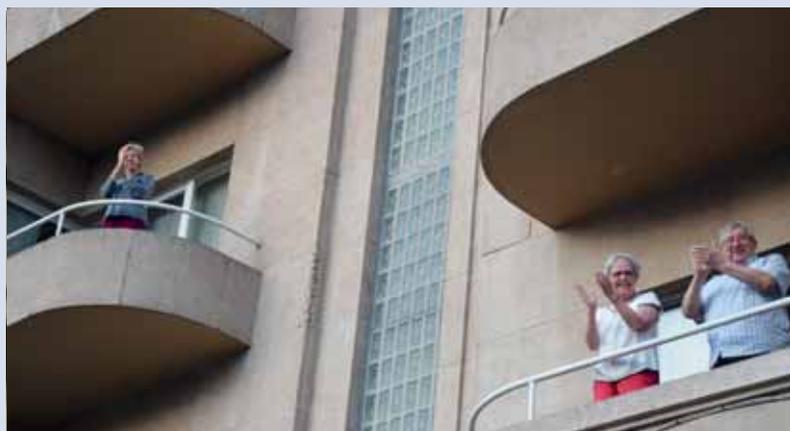
Tu as entre 12 et 25 ans ? Le confinement dû au coronavirus t'empêche de sortir, de voir tes amis et amies, d'aller au sport et à l'école... ? Le service Jeunesse de la commune et l'asbl scan-R te proposent de participer à un atelier d'écriture pour raconter ce que tu vis.

Pendant un peu plus de deux heures, avec trois autres jeunes, tu vas apprendre de manière ludique à t'exprimer grâce à l'écriture, en compagnie d'un journaliste et d'un animateur de l'équipe scan-R. C'est toi qui choisis ensuite la thématique sur laquelle tu as envie d'écrire et les membres de scan-R sont à ta disposition pour t'aider à travailler ton récit. Pas besoin de grand-chose pour participer : une connexion internet ainsi qu'un smartphone ou un ordinateur suffisent ! Les premiers ateliers auront lieu le 13 mai, mais d'autres suivront en fonction du nombre d'inscrits.

Envie de participer ? Inscris-toi vite en envoyant un mail avant le 11 mai à ievis@jette.irisnet.be

Plus d'infos : <http://scan-r.be/ouvre-la/>
Facebook : @redactionscanr

- **Ateliers d'écriture scan-R (12-25 ans)**
Mercredi 13 mai (et autres dates possibles)



Respect et solidarité

Si vous vous êtes promené en rue ces dernières semaines, pour respirer un peu d'air frais, vous rendre au supermarché ou au magasin du coin – les seules raisons pour lesquelles il est encore autorisé de sortir aujourd'hui – vous n'avez pas pu les manquer : les marques de respect et de solidarité sont nombreuses dans les rues de Jette.

Depuis le début de cette crise sanitaire, de nombreux dessins d'enfants, mais aussi des témoignages de remerciements et des messages d'espoir ou de soutien ont envahi les rues jettoises par ailleurs plutôt vides. Les remerciements sont bien sûr nombreux à l'attention des médecins et du personnel soignant des hôpitaux, mais les homes, les agents de police, les employés de magasins et les agents de la propreté ne sont pas en reste. Les petites œuvres d'art, les messages de prudence et les mots d'encouragement ornent aussi bien les arrêts de bus et de tram que les parkings, les fenêtres, les façades, les portes de garage, les portiques, les ascenseurs, etc. Autre initiative chaleureuse et spontanée, les applaudissements groupés pour les héros du secteur de la santé continuent chaque soir de retentir à 20h depuis les balcons et les fenêtres, encouragés ou non par les cloches de l'église ou les dj de circonstance. En cette période difficile, afficher du respect et de la solidarité est visiblement une discipline dans laquelle les Jettois excellent...